

leurs droits d'électeurs. Au cours du débat de l'an dernier, on a dit que le vote du canton de Roma, où se trouve l'usine de la compagnie, a été changé, et que j'ai obtenu une majorité de 48 ou 50, tandis qu'il donnait autrefois une majorité de deux ou trois voix autrefois une majorité de deux ou trois voix revirement qui s'est opéré dans ce canton, n'a pas été aussi marqué que celui qui s'est produit dans d'autres localités où la compagnie n'exerce aucune influence et où pas un seul membre de la compagnie n'a mis les pieds. Le changement survenu à Roma va de pair avec ceux qui ont eu lieu ailleurs.

M. SAM HUGHES : L'honorable député doit savoir que les membres de cette compagnie ont pris une part active à cette élection. M. Wm Thompson et M. Peuchen s'en sont occupés activement. M. Geo. Thompson a parcouru tout le comté.

M. GRANT : Je vous demande pardon ; il était atteint de la petite vérole et a été tenu en quarantaine pendant les quatre semaines qu'a duré l'élection.

M. SAM HUGHES : M. Geo. Thompson est allé à Muskoka et à Baysville et a parcouru tout le comté. Je le sais. Il voyageait en compagnie d'un nommé Henderson, l'agent du gouvernement grit d'Ontario.

M. GRANT : L'honorable député devrait accepter ma parole.

M. SAM HUGHES : Je n'accepterai pas la parole de l'honorable député, car ces faits sont de notoriété publique.

Plusieurs VOIX : A l'ordre.

Le PRESIDENT (M. Monet) : L'honorable député doit accepter la parole d'un de ses collègues.

M. SAM HUGHES : Je ne dis pas qu'il fait une fausse affirmation ; mais je refuse de croire ce qu'il allègue. La Chambre peut accepter ce renseignement, si elle veut, mais je ne l'accepte pas.

M. BENNETT : J'ai vu moi-même M. George Thompson travailler à cette élection.

M. SAM HUGHES : Je puis ajouter que des conservateurs ont reçu ordre, sous peine de renvoi, de voter contre le candidat de l'opposition, mais 18 d'entre eux ont, ou maculé leur bulletin ou refusé de voter. Ils ne voulaient pas s'exposer à perdre leur emploi et durent se soumettre à ces ordres tyraniques.

M. COWAN : Sur quoi l'honorable député s'appuie-t-il pour parler ainsi ?

M. SAM HUGHES : Sur la parole d'honnêtes citoyens.

Plusieurs VOIX : Oh ! oh !

M. SAM HUGHES : Ils n'ont pas voulu voter contre leur conscience. M. Thompson est allé dans ces localités et a mis toute son

influence au service du candidat ministériel. S'il payait des salaires raisonnables à ses ouvriers, et un prix convenable pour le bois qu'il achète des cultivateurs, je n'aurais rien à dire.

M. BUREAU : L'honorable député de Compton peut nous en dire quelque chose.

M. SAMUEL HUGHES : Il y a un étalement considérable dans mon comté et je ne crains pas de dire à ces messieurs qu'il ne paient pas leurs ouvriers en proportion des bénéfices qu'ils réalisent sur la vente de l'alcool méthylique et qu'ils ne paient pas le bois qu'ils achètent des cultivateurs le prix qu'ils devraient le payer, en tenant compte des prix exorbitants qu'ils reçoivent de l'Etat pour leurs produits.

M. GRANT : L'honorable député connaît-il le prix courant du bois franc qui sert à cette industrie ?

M. SAMUEL HUGHES : Je n'ai pas de contre-interrogatoire à subir.

Plusieurs VOIX : Oh ! oh !

M. SAMUEL HUGHES : Je n'ai pas d'interrogatoire à subir de la part d'un homme comme l'honorable député d'Ontario-nord (M. Grant). Je connais le prix du bois, les salaires des ouvriers, et aussi les intrigues et la corruption exercées par cette Compagnie dans Ontario-Nord.

M. INGRAM : J'étais tenté d'attribuer la forte majorité libérale dans Ontario-nord à l'escamotage des bulletins. Je comprends maintenant que c'est la présence dans le comté de cet agent grit atteint de la petite vérole qui a effrayé les conservateurs et les a empêchés d'aller voter. Voilà ce qui explique la forte majorité de l'honorable député. Mais l'honorable ministre n'a pas expliqué pourquoi il n'a pas demandé de soumissions.

M. GRANT : L'honorable député (M. Ingram) doit savoir que cette compagnie est la seule au Canada qui fabrique de l'alcool méthylique. Elle seule aurait pu répondre à cette demande de soumissions. L'honorable ministre du Revenu de l'intérieur a expliqué que cette commande n'est pas assez importante pour induire d'autres compagnies à se former pour exploiter cette industrie. Avant de se lancer dans une semblable entreprise, les intéressés voudraient savoir quelles quantités le gouvernement consomme annuellement, quelles quantités absorbe le marché intérieur et quelles quantités pourraient être exportées. Tout le monde est libre d'exploiter cette industrie et de chercher à vendre ses produits au gouvernement. Si d'autres établissements étaient fondés, il n'y a pas doute que le ministre demanderait des soumissions à l'expiration de chaque concession.

M. BENNETT : L'honorable ministre peut-il dire quels sont les droits sur l'alcool mé-